

Jeudi 14 janvier 2021

Carnaval 2021 : à vous d'imaginer l'affiche !

Si les bandes et les bals sont annulés cette année, la Ville de Dunkerque souhaite néanmoins faire vivre l'esprit du carnaval et porter ses valeurs de partage, de solidarité et d'envie d'être ensemble. C'est pourquoi 2021 aura ses affiches de carnaval. Pour les sélectionner, la Ville organise un concours, ouvert du 14 au 31 janvier 2021.

À défaut de bandes et de rigodon, la Ville de Dunkerque offre cette année aux carnavaleux la possibilité d'exprimer leur vision du carnaval : dessin, peinture, photo, PAO... tout est permis, pourvu que la création comporte des éléments traditionnels du carnaval de Dunkerque (déguisements, maquillages, parapluies, harengs, musique, territoire...). Les propositions seront jugées selon leur qualité artistique ainsi que leur capacité à transmettre l'esprit du carnaval et les valeurs qui lui sont attachées. Les visuels gagnants seront sélectionnés par un jury présidé par Marjorie Eloy, adjointe au maire en charge de la démocratie locale et de la vie associative, de l'animation et du tourisme. Cinq citoyens, choisis pour leur investissement associatif ou philanthropique feront également partie de ce jury qui se réunira le 1er février 2021. Jusqu'à cinq affiches seront choisies parmi l'ensemble des propositions.

Les affiches gagnantes seront exposées dans les espaces publicitaires de la ville pendant une dizaine de jours et dans le magazine municipal du mois de février. Des tirages 40 X 60 seront également édités, et offerts aux habitants qui en feront la demande. Les gagnants recevront un tirage sur toile de leur création, ainsi qu'un repas pour deux personnes dans un restaurant dunkerquois - quand ceux-ci auront rouvert. Enfin, les lauréats gagneront une place pour assister au jet de harengs depuis le balcon de l'hôtel de ville, le jour de la bande de Dunkerque 2022.

Modalités de participation

Pour concourir, les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. La création doit être au format A3 portrait (29,7 x 42 cm). Un bandeau vierge de 5 cm sera réservé au bas de la création, afin que la Ville puisse y ajouter le logo « Carnavaleurs 2021 » ainsi que les noms des communes associées de Dunkerque, Fort-Mardyck, Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer. Les affiches devront être fournies au format numérique et en haute définition (jpeg ou pdf), avec une résolution minimale de 300 dpi. Elles seront envoyées à l'adresse carnaval2021@ville-dunkerque.fr jusqu'au dimanche 31 janvier 2021, avec le règlement signé (en pièce jointe). Une seule création par participant !